



SPP et PATS SDIS du RHONE

Monsieur le Directeur
du SDIS du Rhône
146 rue Pierre Corneille
69426 Lyon cedex 03

Lyon, le 1^{er} décembre 2006

Objet : gestion des repas lors de stages

Monsieur le Directeur,

A plusieurs reprises, nous avons interpellé la direction des ressources humaines sur la répartition ou la suppression des tickets restaurant à certains agents. Suite à notre intervention, quelques rectifications ont été faites mais à ce jour le problème de gestion des plateaux repas pour les sessions de formation réalisées par le SDIS n'a toujours pas été résolu.

En effet, tout agent inscrit à un stage se voit commander par défaut un plateau repas par le GFOR, alors qu'il ne le souhaite pas forcément. Il n'est pourtant pas négligeable d'envisager que certains stagiaires puissent, suite à des problèmes de santé ou de religion, être soumis à un régime particulier. Comme il est matériellement impossible de manifester ses desideratas, les agents stagiaires qui apportent leur nourriture se voient donc pénalisés par le prélèvement d'un ticket restaurant pour un plateau qu'ils n'ont pas commandé ni consommé.

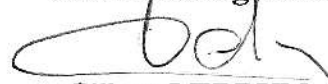
Nous avons alerté le chef du groupement des R.H. sur ce problème. Celui-ci nous a informé que ce dossier était compliqué et hors de ses compétences.

Nous avons beaucoup de mal à comprendre où se trouve la difficulté dans cette affaire. En effet, il suffirait tout simplement d'apporter une petite modification à l'imprimé préétabli d'inscription de stage et prévoir juste une ligne supplémentaire : « souhaite prendre un plateau repas : OUI – NON ». Le service logistique du GFOR n'aurait plus qu'à comptabiliser les cases cochées.

Face aux problèmes et pénalités que subissent certains agents, nous espérons que vous pourrez intervenir rapidement et nous apportez des éléments de réponse pour d'éventuelles solutions.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de notre considération distinguée.

Le secrétaire général



Gilbert LEBRUN